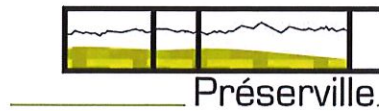


COMMUNE DE PRESERVILLE



PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU  
JEUDI 28 MARS 2019 à 20 H 30

**NOMBRE**  
**DE CONSEILLERS**

En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 12  
Absents : 1  
Exclus : 0

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- Présentation et vote des budgets primitifs 2019 : commune, assainissement, photovoltaïque
- Permis d'aménager sur le terrain communal référencé ZK 214,
- Projet de création d'une salle associée à l'école,
- Contrat de prêt entre la commune et le Conseil Départemental pour la création d'un columbarium et de l'enduit sur le mur de soutènement du cimetière,
- Contentieux Sarl Ouvrages Conceptions Travaux (O.C.T),
- Questions diverses.

**Présents :** MM. BOUISSOU, BENETTI, BARTHERE, BOYER, LUX, PETIT, SEBASTIAN, de SAINT DENIS.

**Absents :** Mr PELISSE qui a donné pouvoir à Mme PETIT, Mme CALAS qui a donné pouvoir à Mme BENETTI, Mr BLANC qui a donné pouvoir à Mr LUX, Mr PIQUETTE.

**Secrétaire de séance :** Mireille BENETTI

**Secrétaire de mairie :** Laurence TANGOLETTO

\* \* \*

La séance est ouverte à 20 H 40.

Monsieur le Maire remercie Monsieur HABONNEL, Inspecteur Divisionnaire Responsable de la Trésorerie Caraman-Lanta, pour sa présence ce soir.

Il rappelle par ailleurs que la dernière réunion du conseil municipal s'étant tenue le 18 Mars 2019, il n'a pas été possible faute de temps de rédiger le procès-verbal. Celui-ci sera présenté lors du prochain conseil municipal.

\* \* \* \*

Monsieur BOUISSOU prend la parole et rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal et suite aux propos inadaptés du Maire au vu de sa fonction, la remise en question de certaines délégations données à Monsieur le Maire a été évoquée et la nomination d'un élu pour un contrôle des dépenses a été sollicitée. L'inscription de ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal a été demandée.

Pourquoi ce dossier ne figure-t-il pas à l'ordre du jour de la présente réunion ?

Monsieur le Maire indique qu'il a bien entendu la demande des élus mais qu'un contrôle très strict est d'ores et déjà effectué par le comptable public. Il laisse la parole à Monsieur HABONNEL afin qu'il donne toutes les explications utiles sur le contrôle des opérations budgétaires.

Celui-ci explique que pour une bonne qualité de la gestion des finances publiques, il existe un principe fondamental de séparation des ordonnateurs et des comptables.

L'ordonnateur, dans le cas présent Monsieur le Maire, apprécie l'opportunité d'une dépense et constate l'existence d'une recette.

C'est alors qu'il appartient au comptable public, la Trésorerie de Caraman-Lanta pour la commune de Préserville, de vérifier la régularité de ces opérations, entre autres la validité des titres et mandats et le respect des crédits votés par les élus sur le budget primitif.

Chargé de manipuler des fonds publics, il est personnellement et pécuniairement responsable des actes et contrôles qui lui incombent. La cour des comptes vérifie par ailleurs que le comptable a respecté les règles de la comptabilité publique.

Aucune dépense non inscrite sur le budget primitif ne sera donc payée par le comptable public sans une délibération validant ce projet et toutes les dépenses ne seront exécutées qu'à hauteur des prévisions inscrites sur les documents budgétaires validés par les élus.

Monsieur le Maire pense que cette explication devrait rassurer les élus et rappelle que depuis qu'il occupe sa fonction, toutes ses décisions ont été prises dans le seul intérêt de la commune.

**I – Sujets soumis à délibération :**

**PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU PHOTOVOLTAÏQUE :**

Madame SEBASTIAN demande un vote à bulletin secret, ce qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire distribue un dossier aux élus comprenant les documents suivants pour chaque budget :

- présentation générale du budget,
- détail des dépenses et recettes pour les sections fonctionnement et investissement.

Pour chaque budget, il détaille les comptes et donne toutes les explications utiles.

**BUDGET PRIMITIF PHOTOVOLTAÏQUE :**

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	30.093,00 €	30.093,00 €
Investissement	24.544,00 €	24.544,00 €

Budget voté à l'unanimité

**BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT :**

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	215.941,00 €	215.941,00 €
Investissement	134.832,00 €	134.832,00 €

Monsieur le Maire rappelle que pour l'exercice 2019 aucune augmentation n'est prévue de la taxe pour l'assainissement collectif (T.P.A.C) et la redevance assainissement.

Budget voté à l'unanimité

**BUDGET PRIMITIF COMMUNE :**

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	591.655,00 €	591.655,00 €
Investissement	761.489,00 €	827.849,00 €

Monsieur le Maire rappelle que le vote des trois taxes 2019 a été validé lors de la dernière réunion finances ainsi que les investissements 2019.

### 2019/6 – VOTE DES TROIS TAXES 2019

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, conformément aux propositions de la dernière réunion « finances », d'établir le taux des trois taxes directes locales comme suit :

TAXES	TAUX D'IMPOSITION 2018	TAUX D'IMPOSITION 2019
d'habitation	14,74 %	14,74 %
foncier bâti	12,15 %	12,15 %
foncier non bâti	79,99 %	79,99 %

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

→ Les nouveaux investissements inscrits sur le BP 2019 de la commune ont été également validés lors de la dernière réunion finances, soit :

OBJET	COUT PREVISIONNEL TTC
Electrification des cloches	13.000,00 €
Mobilier urbain	10.000,00 €
Acquisition Ripagreen	3.000,00 €
Création voirie école	85.000,00 €
Ordinateurs école	3.500,00 €

### 2019/7 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2019

Lors du vote du budget primitif 2019, une somme correspondant aux subventions allouées aux associations pour l'année 2019 a été votée à l'article 6574.

Monsieur le Maire rappelle le détail de ces subventions :

- ACCA de Préserville : 135,00 €
- AGP de Préserville : 500,00 €
- Comité des Fêtes de Préserville : 3.500,00 €
- Tennis Club de Préserville : 400,00 €
- « Chemins Croisés » : 300,00 €
- « Choriphé » (danse) : 500,00 €
- FNACA de Lanta : 150,00 €

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

Monsieur HABONNEL prend la parole et indique que le budget de la commune est sain et ne présente aucune incohérence comptable.

Monsieur le Maire propose le vote du budget primitif 2019 de la commune :

POUR : 11 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1

### 2019/8 – PERMIS D'AMENAGER SUR LE TERRAIN COMMUNAL REFERENCE ZK 214 :

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle référencée ZK 214 à Préserville d'une superficie de 1551 m<sup>2</sup>, laquelle peut faire l'objet d'une urbanisation qui permettrait de finaliser la zone AU1.

Pour ce faire, un permis d'aménager doit être déposé.

Monsieur le Maire propose de mandater la Société ID TEC en qualité de maître d'œuvre.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

### 2019/9 – CONTRAT DE PRET ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CREATION D'UN COLUMBARIUM ET DE L'ENDUIT SUR LE MUR DE SOUTÈNEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les opérations d'investissement « création d'un columbarium » et « enduit sur le mur de soutènement du cimetière » ont été votées en son temps à l'unanimité par les élus. Une aide du Conseil

Départementale a été sollicitée sous la forme d'un prêt sans intérêt, ces investissements ayant été regroupés en un dossier unique.

Par décision en date du 13 Décembre 2018, le Conseil Départemental a consenti à la commune de Préserville le prêt sans intérêt suivant :

- montant : 6.021,96 €
- durée : 4 ans
- montant des annuités : 3 annuités constantes de 1.505,00 € et une de 1.506,96 €

Monsieur le Maire demande aux élus de valider cet emprunt.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

### **2019/9 – CONTENTIEUX COMMUNE DE PRESERVILLE / SARL OUVRAGES CONCEPTIONS TRAVAUX (O.C.T)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le contentieux qui oppose la commune de Préserville à la Sarl OUVRAGES CONCEPTIONS TRAVAUX (O.C.T) qui avait souscrit en son temps avec la commune un marché de travaux publics dans le cadre du projet d'aménagement du cœur du village. Ladite société a été placée en liquidation judiciaire par jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Toulouse le 10 Février 2015.

La commune n'ayant déclaré aucune créance au passif de la société O.C.T, la Selarl BENOIT et associés, mandataire judiciaire, propose un protocole d'accord aux termes duquel la commune de Préserville doit lui régler la somme de 10.316,16 € pour solde de tout compte des sommes dues.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette proposition.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

### **II – Sujets non soumis à délibération :**

#### **CREATION D'UNE SALLE DANS LA ZONE D'ACTIVITES ASSOCIEE AU PERISCOLAIRE ET AU CENTRE DE LOISIRS DE PRESERVILLE**

Madame PETIT rappelle que lors du dernier conseil municipal, Monsieur PELISSE a proposé de modifier le projet initial en créant ladite salle sur le parking de l'école.

Les élus se sont retrouvés sur le terrain le 27 Mars 2019 et sont majoritairement favorables à ce nouvel emplacement.

Ils souhaitent étudier un autre projet sans précipitation et proposent de lancer un nouvel appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre.

Un groupe de travail se réunira le 1<sup>er</sup> Avril prochain à 20 H 30.

### **III : Questions diverses :**

- *Monsieur le Maire :*
  - la communauté de communes « Terres du Lauragais » a récupéré partiellement la compétence « petite enfance ». Cela concerne uniquement le centre de loisirs, sauf le mercredi matin. Il est demandé à la commune de faire une avance de trésorerie pour payer l'organisme Loisirs Education Citoyenneté (L.E.C). Monsieur HABONNEL indique qu'aucun paiement ne sera possible sans la signature d'une convention,
  - Monsieur MERIC, Président du Conseil Départemental, remercie les communes qui ont soutenu le Conseil Départemental en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention,
  - il faudra déplacer le réseau lors de la création du pont d'accès au terrain communal en vente Chemin du Moulin (parcelle N°427),
  - doit rencontrer les parents des enfants qui ont dégradé la commune avec des bombes de peinture volées chez un administré. Le rendez-vous initialement prévu a dû être annulé par Monsieur le Maire,
  - Monsieur et Madame HOROLD, locataires 21, Route de Lauzerville, ont fait une demande de location du garage de la Forge. Un avenant a été signé entre les parties pour un coût mensuel de 80,00 €
- *Monsieur de SAINT DENIS :*
  - nouveau matériel informatique de l'école : le matériel livré et installé par la Société SILITEO en 2019 est de couleur différente mais de même capacité que les ordinateurs installés en 2018,
  - doit s'occuper de voir d'où vient le problème des stores dysfonctionnels de l'école,

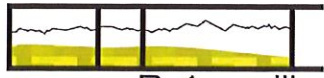
- pour une bonne information des administrés et afin de mettre en avant cette démarche écologique, il propose la mise en place à la mairie d'un panneau qui donnera diverses informations relatives au photovoltaïque, notamment sur la production de la centrale → Monsieur le Maire demandera un devis en ce sens,
- remercie Monsieur le Maire pour la distribution d'une plaquette d'information sur « Panneau Pocket »,
- *Madame BENETTI* :
    - dégradation des bordures près du chantier de la maison de Mr et Mme ALTISSIMO Chemin du Moulin : la LR/AR a-t-elle été adressée au maître de l'ouvrage pour le changement desdites bordures ? → Monsieur le Maire doit s'en occuper,
    - deux leds sur les lampadaires ne fonctionnent plus Chemin du Moulin et Chemin d'en Roussel,
    - Conseil d'école en date du 18 Mars 2019 :
    - \* demande de climatisation dans les classes : Monsieur le Maire a suggéré de mettre en place une ventilation nocturne,
    - \* inquiétude des parents sur l'ouverture du Chemin de l'Ecole à la circulation : Monsieur le Maire indique que la sécurité a été une condition essentielle à la création de cette voie, notamment pour les bus scolaires qui n'auront plus à manoeuvrer sur la route,
  - *Madame SEBASTIAN* s'interroge sur l'éventuelle fermeture d'une classe à l'école pour la prochaine rentrée scolaire : Monsieur le Maire indique qu'il y a de nouvelles inscriptions – Il faudra attendre le mois de Juin prochain pour avoir une réponse de l'Académie car celle-ci a ouvert cette nouvelle session pour prendre une décision,
  - *Monsieur BARTHERE* → il faudra prévoir de boucher les « nids de poule » sur certaines voies de la commune,
  - *Monsieur LUX* → les conteneurs à ordures Chemin de la Rivière ont été déplacés sur la Route de Labastide comme convenu. Toutefois il est nécessaire d'aménager cet emplacement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 23 H 00.

-----

Monsieur HABONNEL indique aux élus qu'il cessera ses fonctions à la Trésorerie de Caraman-Lanta le 31 Mars 2019 pour prendre la direction de la Trésorerie de la Vallée du Tarn et du Girou.  
Il passera le relais à Madame Sabrina BLANCHARD, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, à compter du mois d'Avril prochain.

Monsieur le Maire remercie Monsieur HABONNEL pour son professionnalisme et sa disponibilité.



Préserville.

SEANCE DU 28 MARS 2019

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
Patrick de PERIGNON	Maire	
Jean-Claude BOUISSOU	1 <sup>er</sup> Adjoint	
Mireille BENETTI	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Daniel PELISSE	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Guy BARTHERE	Conseiller Municipal	
Mathieu BLANC	Conseiller Municipal	
Gérard BOYER	Conseiller Municipal	
A-Marie CALAS	Conseillère Municipale	
Moïse LUX	Conseiller Municipal	
Richard PIQUETTE	Conseiller Municipal	
Evelyne PETIT	Conseillère Municipale	
Léticia SEBASTIAN	Conseillère Municipale	
Bruno de SAINT DENIS	Conseiller Municipal	